



 **Communiqué de presse**

McPhy Energy met à disposition un amendement au document d'enregistrement universel 2023 et un prospectus d'admission des actions susceptibles d'être émises à la suite de son émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANEs) d'un montant de 30 M€

Grenoble, le 12 juin 2024 – 20h00 CEST – McPhy Energy, spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène bas-carbone (électrolyseurs et stations de recharge) (la « **Société** »), annonce aujourd'hui la mise à disposition d'un amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») par la Société et d'un prospectus d'admission aux négociations des actions nouvelles susceptibles d'être émises à la suite de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes d'un montant nominal total de 30 M€.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») est constitué :

- du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0348 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») ;
- de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 12 juin 2024 sous le numéro D.24-0348-A01 ;
- de la note d'opération ; et
- du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Le Prospectus a été approuvé par l'AMF le 12 juin 2024 sous le numéro 24-213.

Le Prospectus peut être consulté sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de la Société (www.mcphy-finance.com) (rubrique « Publications Financières ») et peut être obtenu gratuitement au siège social de la Société.

Cette mise à disposition fait suite à la réalisation par la Société d'une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANEs) au profit d'EDF Pulse Holding et de l'EPIC Bpifrance¹ pour un montant nominal total de 30 M€².

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant au chapitre 2 du Document

¹ L'EPIC Bpifrance agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la « Convention French Tech Souveraineté » en date du 11 décembre 2020.

² Voir communiqué publié par la Société en date du 12 juin 2024, disponible sur le site Internet de la Société (www.mcphy-finance.com) (rubrique « Publications financières – Communiqués de Presse »).



NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS
D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

d'Enregistrement Universel, au chapitre 3 de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel et au chapitre 2 de la note d'opération.

À PROPOS DE MCPHY ENERGY

Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy Energy est cotée sur Euronext Paris (compartiment C, code ISIN : FR0011742329, code mnémorique : MCPHY).

CONTACT

Relations Investisseurs

NewCap

Emmanuel Huynh
T. +33 (0)1 44 71 94 99
mcpHY@newcap.eu

Relations presse

DMG conseil

Pascal POGAM
(p.pogam@dmg-conseil.fr / T. +33 (0)6 03 62 27 65)
(s.bodin@dmg-conseil.fr / T. +33 (0)6 08 81 77 57)

Suivez-nous sur



@McPhyEnergy



Avertissement

La diffusion de ce communiqué de presse et l'offre et la vente des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (« les **Obligations** ») peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession de ce document ou d'autres informations qui y sont mentionnées doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Le présent document (et les informations qu'il contient) ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de titres, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Afrique du Sud, au Japon ou en Australie, ou dans toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières de tout État ou de toute autre juridiction des États-Unis d'Amérique. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat, ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres de la Société.



Aucune communication ou information relative aux titres mentionnés dans le présent communiqué de presse ne peut être diffusée au public dans une juridiction où l'enregistrement ou l'approbation est requis. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise dans une juridiction où de telles mesures seraient nécessaires. L'offre ou la souscription des titres de la Société peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas, et ne constituera en aucun cas, une offre au public, une offre de vente ou une sollicitation au public dans le cadre d'une offre de titres. La diffusion de ce document peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer sur ces restrictions et de les respecter.

Ce communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») et du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'intégré en droit national au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **EUWA** ») (le « **UK Prospectus Regulation** »).

Espace économique européen

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen autres que la France, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue d'une offre au public des valeurs mobilières visées par le présent communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres concernés. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être et ne seront pas offertes dans un État membre concerné, sauf en vertu des exemptions prévues à l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans toute autre circonstance ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou aux réglementations applicables dans l'État membre concerné.

France

Les Obligations n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France, à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Toute offre ou cession d'Obligations ou distribution de documents d'offre en lien avec les Obligations n'a été et ne sera effectuée en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et en conformité avec l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.

Royaume-Uni

La diffusion de ce communiqué de presse n'a pas été faite, et n'a pas été approuvée, par une "personne autorisée" au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, ce communiqué de presse n'est diffusé et ne s'adresse qu'à des personnes au Royaume-Uni qui (i) sont des "professionnels de l'investissement" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordre** »), (ii) sont des personnes au sens de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordre, ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en relation avec l'émission ou la vente de toutes valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Habilitées** »). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ou se fier à ce document ou à son contenu.



NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS
D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis d'Amérique, Canada, Australie, Afrique du Sud et Japon

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

